

DEMANDE DE REMBOURSEMENT
Part de Fondateur Privée – Catégorie B

Numéro du Certificat de part de fondateur* :

Nom de l'élève:

Classe: Dernier jour de présence au LFI:

Nom du (des) détenteur(s) de la part de fondateur** :
(comme indiqué sur le certificat de la part de fondateur)

DONATION (fiscalement déductible***)

Si vous souhaitez faire une donation au Lycée Français International de Hong Kong, veuillez compléter la partie ci-dessous.

Nous vous remercions de votre générosité et votre support.

☐

Je souhaite faire une donation de la valeur totale de ma part de fondateur

☐

Je souhaite faire une donation à hauteur de HK\$.....

(Précisez le montant)

Au bénéfice de :

☐

Fonds généraux du LFI

☐

Fonds Projets Infrastructure/ Équipement

➤ Indiquez l'adresse à laquelle le reçu pour déduction fiscale sera envoyé

.....

.....

.....

**** Please turn the page****

COORDONNÉES BANCAIRES

Nom complet du(des) Bénéficiaire(s)**:

Adresse de la Banque :

.....

.....

.....

Nom de la Banque :

Numéro de compte :

Code Banque :

Code Guichet :

Numéro de Compte :

Le Lycée Français International de Hong Kong effectuera un virement électronique vers votre compte bancaire local en Hong Kong Dollars

A remplir par le Détenteur

Nom :

Tél :

Email:

Signature :

Date:

() Document à joindre au dossier : certificat original de la part de fondateur.*

*(**) Le détenteur de la part de fondateur (tel qu'il est inscrit sur le certificat original de la part de fondateur) est la seule personne habilitée à obtenir le remboursement de cette part. Le chèque de remboursement sera émis au nom du détenteur de la part de fondateur seulement.*

*(***) The French International School "Victor Segalen" Association Limited est une association caritative enregistrée sous la section 88 de l'Inland Revenue Ordinance à Hong Kong.
Tout don est fiscalement déductible.*

Toute demande de remboursement sera normalement traitée avant la fin de l'année scolaire au cours de laquelle la demande est reçue. Cependant, la période de rachat effective reste à la discrétion du Conseil d'Administration. Pour plus d'informations, veuillez consulter nos conditions générales complètes à l'annexe I des conditions générales du LFI dans le portail parent.

Selon les Termes et Conditions des parts de fondateur (clause #9), les factures impayées pourront être déduites de la valeur nominale de la part de fondateur.